



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

énergie éolienne

Question écrite n° 129122

Texte de la question

Mme Sophie Delong appelle l'attention de M. le ministre auprès du ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, chargé du logement, sur le problème posé par l'installation d'éoliennes de moins de douze mètres. Force est de constater que ces éoliennes peuvent être installées sans aucun contrôle: aucun permis de construire ni déclaration de travaux n'étant requis. De nombreux élus locaux s'inquiètent face au déploiement anarchique de ces éoliennes qui se profile. Par ailleurs, Les nuisances usuelles qu'elles sont susceptibles de provoquer peuvent entraîner des conflits de voisinage. Elle lui demande de lui indiquer les mesures qu'il entend prendre pour permettre aux collectivités de réglementer sur le plan de l'urbanisme l'implantation d'éoliennes dont la hauteur est inférieure à 12 mètres, dans les zones d'habitation.

Données clés

Auteur : [Mme Sophie Delong](#)

Circonscription : Haute-Marne (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 129122

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Logement

Ministère attributaire : Égalité des territoires et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 février 2012, page 1806

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)